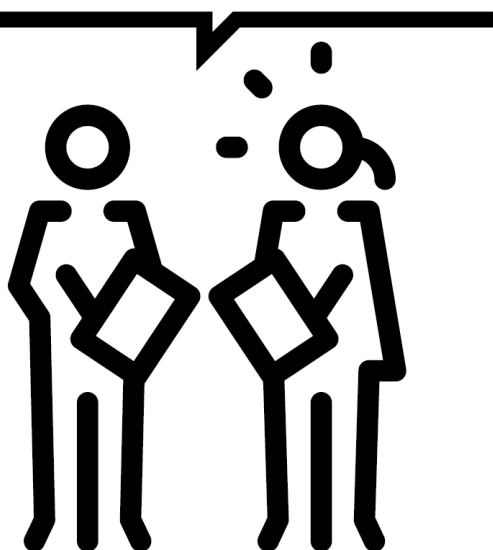


BILAN DE LA CONCERTATION **"Se déplacer en Métropole"**



Du 06 juin au 17 juillet 2016 une démarche de concertation citoyenne a été menée par la MEL afin de susciter l'expression des citoyens sur la question des déplacements et de l'accessibilité en métropole. 1300 contributions ont été recueillies.

Les échanges se sont poursuivis lors d'une Fab'MEL en septembre 2016, ateliers d'échanges avec 150 citoyens et représentant d'associations, d'entreprises.

Les propositions qui en ont été issues, analysées par les services de la MEL, contribuent à alimenter la prise de décision politique et à faire évoluer les actions envisagées au regard des usages des citoyens.

Des Assises de la Mobilité et de l'Accessibilité de la métropole ont été organisées le 22 septembre 2016 à l'EDHEC de Croix avec les acteurs publics en charge de la mobilité et des déplacements sur la Métropole (MEL, Région, Département, représentants du monde économique, acteurs de la société civile organisée...)

A l'issue, et sur la base de l'ensemble de ces échanges et propositions, la MEL s'engage dans la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions.

Celles-ci sont présentées ci-dessous et mises en perspective avec les enjeux et propositions dont nous ont fait part les personnes mobilisées dans le processus de concertation.

Vous nous avez fait part de la nécessité de...

"AMELIORER L'ACCESSIBILITE DE LA MEL A GRANDE ECHELLE "



"EN AMELIORANT LE TRAFIC ROUTIER EN METROPOLE"

>>>> La MEL met ou mettra en place des actions comme :

➔ L'écobonus mobilité

Travailler avec les usagers qui empruntent le plus fréquemment les lieux congestionnés du réseau routier principal situés en entrée d'agglomération aux heures de pointes pour les inciter à changer leurs pratiques de mobilité (décaler ses horaires, prendre les transports en commun, pratiquer le co-voiturage,...). Cette action passe par le repérage d'usagers volontaires et repose sur la redistribution de "bonus" sous forme de récompenses pour l'usager.

/!\ En cours de formalisation car il nécessite des dérogations réglementaires avant sa mise en œuvre opérationnelle.

Une action en partenariat avec l'Etat et la Région pour lutter contre la congestion du réseau routier structurant et une action retenue dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation entre l'Etat et la MEL.

>>>> L'Etat et la MEL travaillent en lien sur de multiples sujets pour améliorer l'accessibilité routière, notamment :

➔ La modulation des vitesses + l'information en temps réel + la régulation des accès par feux en fonction du trafic en entrée d'agglomération.

Une 1^{ère} expérience a été testée par l'Etat sur l'autoroute A25 à hauteur de La Chapelle d'Armentières: elle a permis de vérifier l'intérêt de ce type de mesures pour fluidifier le trafic et l'accès à l'autoroute aux abords de l'agglomération. Ce type de dispositif va prochainement être étendu à d'autres entrées de l'agglomération, sur l'A22 en 2017, sur l'A1, l'A23.

➔ La gestion des flux de poids lourds

La connaissance des flux de poids lourds, qui ne font que traverser la métropole sans la desservir, demande à être précisée pour pouvoir envisager l'application de mesures amenant ces véhicules à contourner le territoire sans contribuer à la congestion routière. En cohérence avec les souhaits de la MEL, l'Etat a engagé un repérage de ces flux afin de mieux les connaître et mieux les gérer.

➔ L'utilisation des données issues des mobiles

La MEL lance également une étude pour pouvoir utiliser les données des GPS et autres sources d'information sur le trafic pour, par exemple, identifier et localiser les embouteillages, mais surtout mieux gérer les réseaux routiers en fonction de l'état du trafic.

>>>> La MEL et l'Etat mènent également en commun des projets et études à plus long terme sur des sujets inscrits au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, pour **compléter le réseau routier structurant notamment par des échangeurs routiers à Armentières et Templemars**, ou encore **l'étude de mise à 2 fois 3 voies de l'A25** et la poursuite des réflexions sur un **contournement sud est de Lille** à long terme.



"EN PLAÇANT LE TRANSPORT AU CŒUR DE LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT"

>>>> La MEL met ou mettra en place des actions comme :

➔ Une conférence annuelle de l'accessibilité

Pourquoi ? : suivre les principales actions en cours et décider ensemble du cap commun, des priorités et des mesures à prendre pour améliorer les conditions d'accès à la métropole.

Comment ? : en réunissant toutes les institutions responsables, la MEL, l'Etat, la Région, le Département, et également les Chambres de Commerce et d'Industrie, ainsi que les acteurs transfrontaliers afin d'échanger à l'échelle de l'Eurométropole.

➔ Un schéma métropolitain de l'accessibilité de la métropole et de la mobilité et un plan d'actions

Partagé par tous les grands acteurs de la mobilité et des transports, il sera proposé et viendra abonder les feuilles de route et documents stratégiques de chaque institution.

➔ Dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Des 1^{ers} axes d'amélioration de l'accessibilité du territoire sont identifiés pour améliorer la fiabilité des déplacements en termes de temps de parcours, de confort, de sécurité, et en identifiant des projets structurants en matière de transport et de mobilités pour le territoire à moyen et long termes.



"EN DESSERVANT L'AEROPORT DE LESQUIN"

>>>> La MEL mettra en place des actions comme :

➔ Une nouvelle ligne de tramway

Le lancement de ce grand projet de transport reliant l'aéroport de Lesquin avec le secteur des gares Lille Europe et Lille Flandres, est une demande forte de multiples élus du territoire (MEL et région notamment), du monde économique et relayée également dans le cadre de cette consultation auprès des usagers, qui a été entendue par le Président de la MEL.

"FLUIDIFIER LA MOBILITE INTERNE AU SEIN DE LA MEL"

La MEL agit sur l'ensemble de son territoire, dans sa partie centrale la plus dense en population, et au sein des territoires périurbains où le développement d'une multiplicité de solutions est primordiale pour répondre à la demande actuelle de mobilité, qu'il s'agisse de poursuivre le développement des pôles d'échanges et parcs-relais, de développer la politique d'accompagnement des nouveaux comportements de mobilité, ou d'intensifier les alternatives « déplacement doux ».



"EN AMELIORANT LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN"

>>>> La MEL met ou mettra en place des actions comme :

➔ Le renouvellement de la concession de service public des transports

La MEL s'est fixée notamment l'objectif d'optimiser les investissements pour un meilleur rendement des réseaux déjà existants, en continuant à valoriser au maximum le potentiel offert par les 2 lignes de métro et les lignes de tramway, le réseau de 90 lignes de bus structuré par 4 lianes (bus à haut niveau de service) et 3000 points d'arrêts.

L'adaptation de l'offre aux besoins du territoire, l'entretien et le développement du réseau de transport public urbain, exigeront un engagement très fort de la métropole pour :

- Rénover l'infrastructure des lignes de métro et de tramway existantes et leur matériel roulant, ainsi les bus;
- Adapter l'offre bus aux territoires et à la demande ;
- Renforcer le système d'information des voyageurs ;
- Mettre en place le contrôle d'accès dans le métro pour lutter contre la fraude ;
- Renforcer les lignes les plus structurantes et mettre en œuvre une nouvelle Liane 5 entre Haubourdin et La Madeleine ;
- Mettre en œuvre des améliorations et extensions de pôles d'échanges et de parcs-relais.

Dans ce cadre, la démarche participative de l'utilisateur sera renforcée.

➔ La finalisation des travaux (en cours) de doublement de la ligne 1 du métro

Aménagement des stations de métro et renouvellement des rames, du pilote automatique de la ligne 1, et du renforcement des fréquences de la ligne 2.

➔ Une meilleure information de l'utilisateur quelque soit l'endroit où il se trouve

- Chez lui, dans les stations de transports en commun ou en mobilité en s'appuyant sur les potentiels des nouvelles technologies et du numérique. La MEL participe activement au sein du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports (SMIRT) à la mise en place d'une centrale de mobilité "PASS PASS" qui s'appuiera sur une large gamme de services permettant l'accompagnement du citoyen sur l'ensemble de son déplacement (prise d'information, utilisation de services de mobilité, Services Après-Vente).
- La mise en service de **l'application numérique MELcome** en avril 2016 a signé une première initiative de la MEL en matière d'accompagnement des usagers.
- En 2018, les usagers pourront également bénéficier de la **3G et 4G dans le métro**.
- La MEL contribue également à l'émulation du secteur privé en ouvrant ses données via un **site Open data** ouvert fin 2016, pour contribuer ainsi à faciliter l'émergence de nouvelles solutions sur de multiples sujets (accessibilité des personnes à mobilité réduite, véhicules connectés, covoiturage, etc).

➔ Concernant le développement du transport ferroviaire

Aujourd'hui par une offre tarifaire sur les abonnements, le réseau ferroviaire, et ses 42 gares présentes sur le territoire métropolitain, est accessible aux abonnés des transports en commun (abonnements des gammes 4-25 ans et 26-64 ans) sur tout le territoire métropolitain (action engagée en 2011 et renforcée en 2013). Par contre, l'offre ferroviaire (offre TER : fréquence, horaires,...) reste une compétence de la Région et non de la MEL.



"EN PROPOSANT UNE ALTERNATIVE DEPLACEMENTS DOUX "

>>>> La MEL intensifiera sa politique en faveur des modes doux de déplacements, et mettra en place des actions comme :

➔ 30 millions d'euros d'investissements pour développer la pratique du vélo

Ce plan vélo ambitieux permettra de faciliter les parcours domicile-travail et développer les pratiques de loisir et de tourisme par :

- La réalisation de 100 km d'aménagements sur les réseaux principaux.
- La résorption d'une vingtaine de points durs (franchissements de coupures urbaines majeures, carrefour dangereux, ...) sur le réseau.
- La mise en place d'une aide à l'achat de vélos classiques et à assistance électrique au printemps 2017.

➔ 40 km tous les ans de secteurs en "zones de circulation apaisée"

Où cohabitent tous les modes de déplacements.

➔ Une signalétique piétonne

En lien avec les stations de transports collectifs.



"EN REPENSANT LA PLACE DES VEHICULES MOTORISES EN VILLE ET EN ACCOMPAGNANT LES NOUVEAUX COMPORTEMENTS DE MOBILITES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE"

>>>> La MEL poursuivra sa politique ou mettra en place des actions comme :

➔ Amélioration du réseau des pôles d'échanges, des parcs relais et du stationnement aux abords des gares, aux entrées du territoire

En continuant d'améliorer et de développer l'existant par exemple à Armentières, Don-Sainghin, La Bassée, Pont de Bois, Saint Philibert, Wavrin et en poursuivant les récents aménagements du pôle d'échanges en gare de Seclin ou par de nouveaux aménagements à réaliser à la gare de Lesquin, ...

➔ Aménagement d'aires dédiées au co-voiturage

Comme à Neuville en Ferrain et Deùlémont réalisées en 2015 et 2016, et à court terme à la Chapelle d'Armentières, Fournes-en-Weppes, Toufflers.

➔ Meilleur signalement des stations d'autopartage

➔ Sensibilisation de publics identifiés à la mobilité alternative à la voiture utilisée "seule"

➔ Equiper les stationnements de bornes électriques de rechargement des véhicules

Développer l'électromobilité sur tout le territoire en équipant tous les parcs de stationnement et les parcs relais et développer ce service dans les communes de la métropole.

/!\ Concernant les stationnements en ville le stationnement sur voirie reste de « compétence communale » au titre du pouvoir de police du maire qui décide de supprimer ou développer (ou réglementer) l'offre sur voirie. La MEL est présente en accompagnement sur ces compétences.



"EN SENSIBILISANT LES ENTREPRISES"

>>>> La MEL met ou mettra en place des actions comme :

➔ **Des Plans de Déplacements d'Entreprises.**

Par le soutien des entreprises, groupes scolaires qui souhaitent mettre en place des modalités de déplacements collectifs pour leurs salariés.

➔ **Mieux répartir les volumes de déplacements aux heures de pointe**

C'est travailler sur les "temps de la ville". Par exemple : travail avec les Universités pour décaler les heures de cours, ainsi qu'avec des grands pôles d'emploi générateurs importants de déplacements tel que le site de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq.